



Décision n° 197/2025
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- l'IUT d'Angoulême et monsieur CUILHÉ Lucas du 7 avril au 1^{er} juin 2025 au service Communication,
- « Retravailler dans l'Ouest » de Charente-Maritime et madame DE POORTER Lou du 22 au 25 avril 2025 au Jardin médicinal de Pons,
- le Lycée Émile Combes de Pons et :
 - o monsieur BOUTALEB Heather du 16 juin au 4 juillet 2025 à la déchèterie de Pons,
 - o madame MAQUIN Noémie du 16 juin au 4 juillet 2025 à la déchèterie de Guitinières,

Fait à Jonzac,

Le **07 AVR. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 3^è Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON